



Humains & Engagés

LIVRET D'ACCUEIL
IME du Dispositif
FaciliTED

Sommaire

1. Le livret d'accueil : c'est quoi ?
2. L'ASRL, Le Dispositif FacilitED et l'IME : c'est quoi ?
3. Mon admission
4. Mon accompagnement
5. Ma participation
6. Prévention de la maltraitance
7. Mes informations personnelles
8. Demande d'aide à une personne qualifiée
10. Informations utiles

Le Livret d'accueil : C'est quoi ?

Vous avez eu un document de la MDPH.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.



Le document de la MDPH s'appelle une notification.

La notification donne le droit d'être accompagné par l'IME.

Le livret d'accueil explique :

- L'ASRL : c'est quoi ?
- Le dispositif FaciliTED : c'est quoi ?
- L'IME du Dispositif FaciliTED : C'est quoi ?
- Comment on rentre à l'IME
- L'accompagnement de l'IME : c'est quoi ?
- Comment je peux participer à la vie de l'IME ?
- Comment l'IME me protège ?
- Les informations personnelles : c'est quoi ?
- Qui peut m'aider si je ne suis pas d'accord avec l'IME ?

L'ASRL : C'est quoi ?

L'**ASRL** c'est l'Association Sanitaire et Sociale des Hauts de France.
L'ASRL accompagne beaucoup de personnes en difficulté.
Dans l'ASRL il y a beaucoup de professionnels.
Les professionnels ont les mêmes valeurs.



Les valeurs c'est :

- comprendre les personnes en difficulté
- travailler avec les personnes qui ont des difficultés
- améliorer la vie des personnes accompagnées
- aider les personnes accompagner à faire les choses seules

L'IME du Dispositif FaciITeD fait partie de l'ASRL.

Il y a d'autres établissements dans l'ASRL.

Je peux avoir plus d'informations sur l'ASRL :

- dans la plaquette
- sur le site Internet www.asrl.asso.fr



Le Président est :
Monsieur Pierre LEMAIRE



Le Directeur Général est :
Monsieur Jean-Yves DOISY



Le Dispositif FaciliTED : c'est quoi ?

Dans le **Dispositif FaciliTED** il y a :

- L'UEMA de Lille
- L'UEMA de Bondues
- Le FAM de Wattrelos
- LE SESSAD de Lille
- L'IME de Roubaix

L'**UEMA** ça veut dire Unité d'Enseignement Maternel pour enfants Autistes.

L'UEMA est dans une école maternelle.

L'UEMA accompagne 7 enfants de 3 à 6 ans.

Le **FAM** ça veut dire Foyer d'Accueil Médicalisé

Le FAM accompagne des adultes.

20 adultes habitent au FAM

10 adultes viennent la journée.

Il y a 2 chambres d'accueil temporaire (90 jours par an)

Le **SESSAD** ça veut dire Services d'Education Spéciale et de Soins à Domicile.

Le SESSAD accompagne des enfants de 3 à 20 ans.

Le SESSAD accompagne 44 enfants.

L'IME du dispositif FaciliTED : c'est quoi ?

IME ça veut dire Institut Médico Educatif.

L'IME accompagne des personnes qui ont un Trouble du Spectre Autistique. On appelle ça aussi un **TSA**.



L'IME est ouvert **210 jours** dans l'année.

Il est fermé :

- Les jours fériés
- D'autres jours pendant les vacances scolaires

Tous les ans, on me donne le calendrier d'ouverture.



Les enfants et les jeunes viennent **à quelle heure ?**

- Le lundi de 9h00 à 16h30
- Le mardi de 9h00 à 16h30
- Le mercredi de 9h00 à 13h15
- Le jeudi de 9h00 à 15h30
- Le vendredi de 9h00 à 15h00



Les enfants et les jeunes viennent **comment ?**

- En taxi avec un chauffeur
- Avec leurs parents
- Tout seul s'ils savent le faire et que leurs parents sont d'accord.

Les professionnels de l'IME

L'équipe de l'IME c'est :

Toutes les personnes qui vont m'aider dans mon projet.

Directeur général
ASRL

Directeur

Cheffes de service

Neuropédiatre
Infirmière
Orthophoniste
Psychologues
Ergothérapeute
Psychomotricienne

Assistante de service social
Educateurs spécialisés
Educateur Technique
Spécialisé
Enseignantes spécialisées
Moniteurs éducateurs
Aide Médico Psychologiques

Secrétaires
Comptable

Responsable technique
Cuisinier
Agents d'entretiens

On va me donner un **trombinoscope** de l'IME.

Un trombinoscope c'est :

- les photos de toutes les personnes qui travaillent à l'IME
- le prénom et le nom des personnes qui travaillent à l'IME
- le métier des personnes qui travaillent à l'IME

Mon admission



6



Mon admission

Pour venir à l'IME du Dispositif FaciliTED il faut :

- Être reconnu personne en situation de handicap
- Avoir entre 3 ans et 20 ans
- Faire une demande à la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées

La Maison Départementale pour les Personnes Handicapées décide si on peut être accompagné.



Avant l'admission :

Il faut remplir un dossier d'inscription et l'envoyer à l'IME avec la notification.

A réception, je suis inscrit sur la liste d'attente de l'IME.

Quand une place est disponible :

- Il y a un rendez-vous avec la cheffe de service et l'assistante de service social
- Une semaine d'observation
- Un rendez-vous pour expliquer comment s'est passé la semaine d'observation

Mon accompagnement



Humains & Engagés

Mon accompagnement

A mon arrivée :

- je visite l'établissement
- je rencontre les professionnels
- je rencontre les autres personnes accompagnées par l'IME du Dispositif FacilitED.

L'accompagnement proposé par l'IME du Dispositif FacilitED m'aide à :

1. Gagner en autonomie
2. Réaliser des activités
3. Faire du sport
4. Avoir une vie sociale
5. Développer ma communication
6. Apprendre de nouvelles choses
7. Apprendre à faire mes choix
8. Apprendre à me déplacer à l'extérieur
9. Travailler mon projet adulte
10. Apprendre à gérer mon argent
11. Apprendre à prendre soin de ma santé



L'IME du Dispositif FacilitED **m'aide à définir mon projet et à penser à mon futur.**

Tous les ans, mes parents et moi donnons nos objectifs de travail.

Les objectifs de travail sont des choses que je veux apprendre ou améliorer.

Les professionnels de l'IME donnent aussi leurs objectifs.

Les professionnels de l'IME écrivent un Projet Individualisé pour moi.

Le Projet Individualisé reprend :

- Les objectifs d'apprentissage
- Les objectifs concernant mon autonomie
- Les objectifs concernant mon bien-être
- Les objectifs concernant mon projet de vie adulte

Le Projet Individualisé est signé par mes parents, les professionnels de l'IME et par moi.

Exemple de journée à l'IME

Je viens à l'IME en taxi.

Arrivée à l'IME, l'éducateur vient me chercher dans le taxi.

Je rentre dans l'IME.

J'ai un temps de parc.

Le matin je travaille avec les éducateurs.

Je mange à la cantine de l'IME.

Je débarrasse mon assiette.

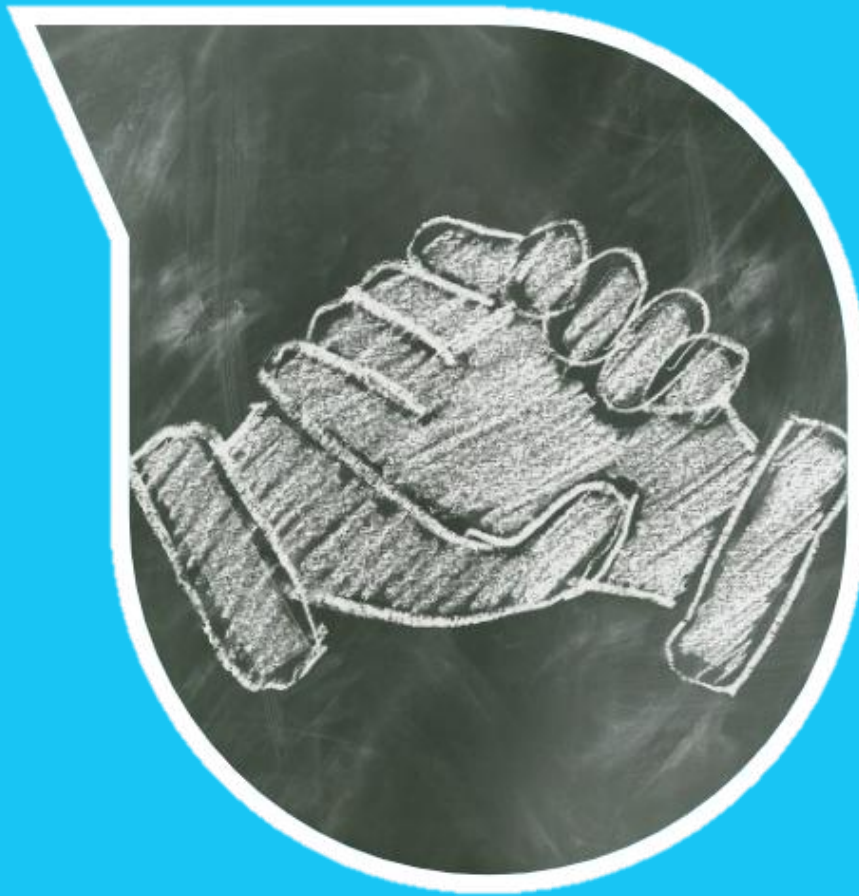
J'ai un temps de parc.

Je vais faire une activité extérieure.

Je prends mon goûter à l'IME.

Je prends le taxi pour rentrer à la maison.

Ma participation



12



Humains & Engagés

Votre participation

Participer, c'est:

1. **S'exprimer.**
2. **Être écouté : dire ce que j'aime,**
3. **Dire ce que je n'aime pas.**
4. **Ecouter les autres.**
5. **Donner son avis.**
6. **Proposer des idées.**

Il y a plusieurs façons de participer :

- Le CVS
- Les réunions d'expression
- D'autres réunions



13

Le CVS est le Conseil de la Vie Sociale.

Le CVS est un lieu d'expression.

Il permet aux personnes :

de donner leur avis sur l'IME

On y parle par exemple des activités, du logement, des repas...

Il est composé de plusieurs professionnels

Et d'un ou plusieurs représentant(s) des jeunes.

Votre participation

Les réunions d'expression

Les réunions d'expression permettent de :

- parler de la vie à l'IME
- rappeler les droits et les devoirs
- poser mes questions,
- avoir des informations
- préparer les questions du CVS.



14

Il existe d'autres moyens de m'exprimer :

- les feuilles de repas pour dire ce que j'aime et ce que je n'aime pas
- si j'ai un problème de taxi, je peux demander un rendez-vous avec la cheffe de service
la cheffe de service de l'IME c'est Lydie OBIN
- si j'ai un autre problème, je peux demander un rendez-vous avec la psychologue ou avec mon éducateur référent

Prévention de la maltraitance



Prévention de la maltraitance

La maltraitance :

c'est quand une personne fait du mal à une autre personne et ne la respecte pas.

Je dois dire aux professionnels de l'IME si je suis maltraité.

Je dois dire aux professionnels si je suis agressé physiquement, verbalement ou sexuellement.

Je dois dire aux professionnels de l'IME si je vois quelqu'un qui est maltraité.

16

Les professionnels de l'IME savent me protéger si je suis maltraité.



Prévention de la maltraitance

La bientraitance :

c'est quand une personne respecte les autres personnes et leur apporte du bien-être.

Les professionnels doivent être bientraitants.
Les jeunes doivent se respecter.



Si je suis victime ou témoin je peux appeler le 39 77, on écoutera ma demande

Vos informations personnelles

17



Humains & Engagés

Vos informations personnelles

A votre arrivée, un dossier administratif et médical sera constitué.
Vous pouvez demander à le voir.

Pour cela, vous devez faire une demande auprès du directeur.
Un accompagnement par un professionnel de l'établissement peut être proposé.

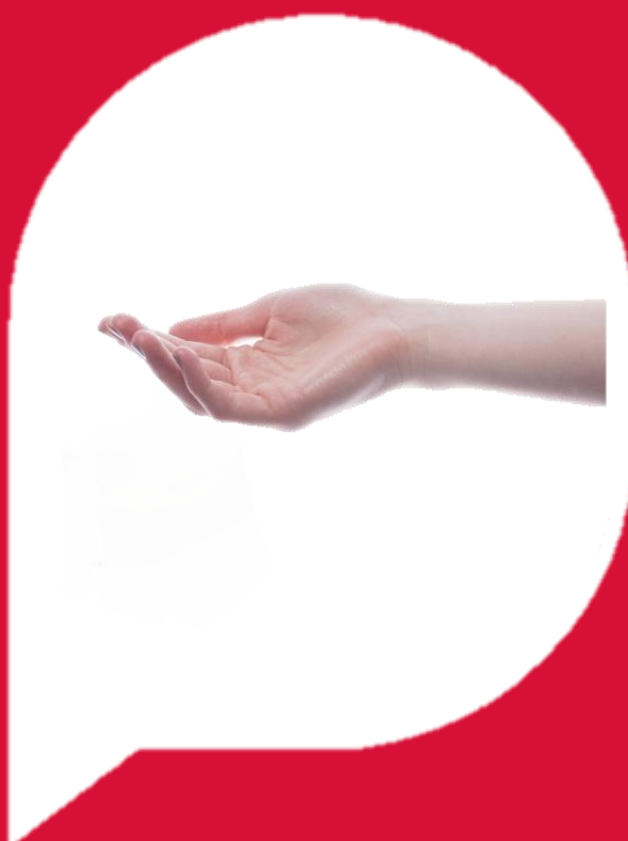
Les informations recueillies sont protégées par le secret médical et/ou professionnel.
Tous les professionnels doivent le respecter.

Vous devez donner votre autorisation pour être photographié ou filmé.
Vous donnez votre autorisation pour transmettre les écrits vous concernant.



Recours à une personne qualifiée

19



Humains & Engagés

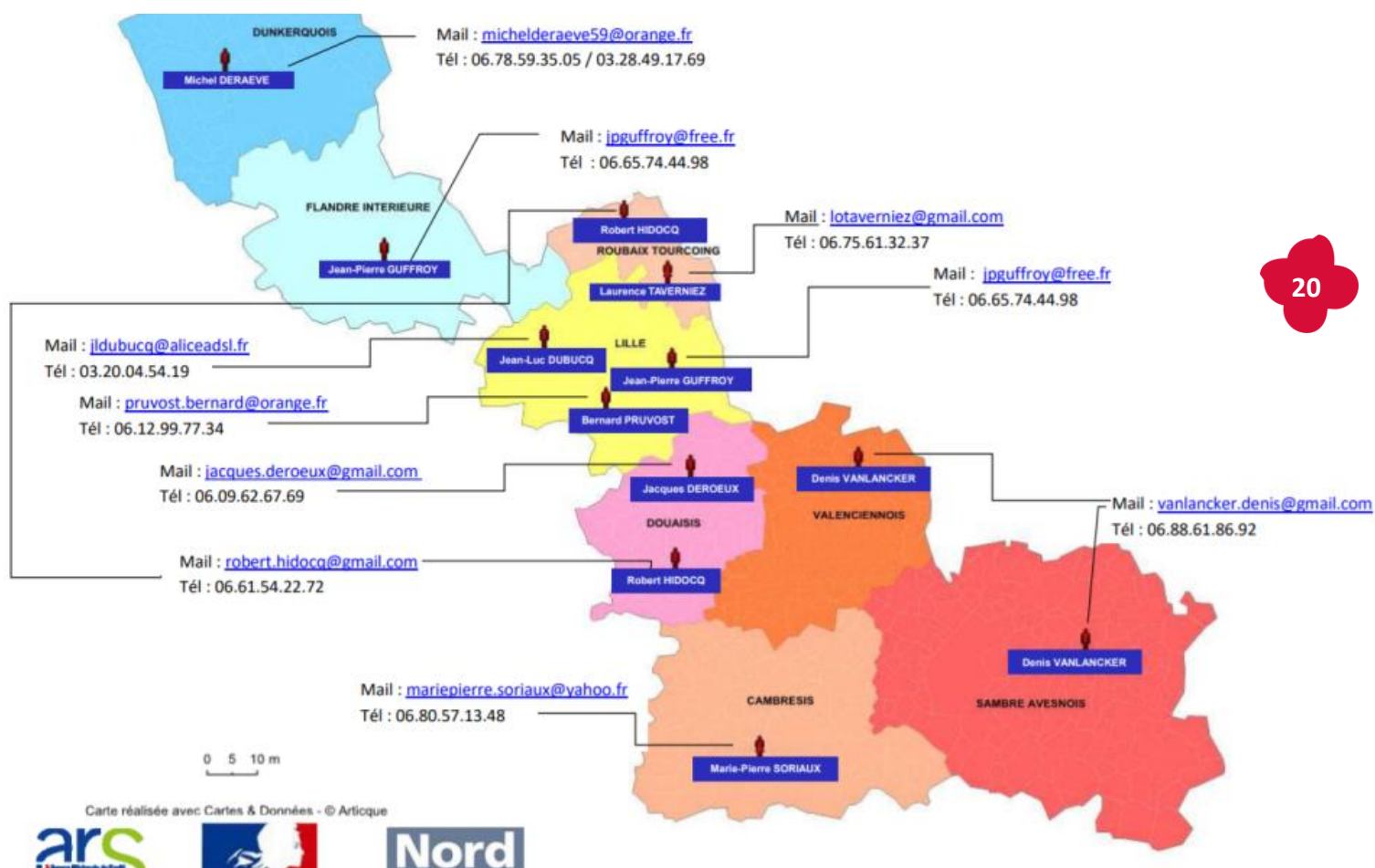
Recours à une personne qualifiée

Vous pouvez appeler une personne qualifiée.

La personne qualifiée vous aide à faire valoir vos droits.

Elle vous aide aussi quand vous n'êtes pas d'accord avec l'IME.

Les personnes qualifiées que vous pouvez appeler sont :



Informations pratiques

L'IME du Dispositif FaciliTED se trouve 10 bis Avenue Gustave Delory à ROUBAIX.

Comment venir à l'IME ?



- En métro : ligne 2 – arrêt Croix Mairie
- En tramway : arrêt Parc Barbieux

Nous contacter :



L'accueil est ouvert :

Lundi, mardi, jeudi de 8h15 à 17h00

Mercredi de 8h15 à 14h00

Vendredi de 8h15 à 16h30



Vous pouvez téléphoner au 03 20 70 87 51



Vous pouvez envoyer un mail : ime.ted.barbieux@asrl.asso.fr



Vous pouvez envoyer un courrier :

10 bis Avenue Gustave Delory 59 100 ROUBAIX